



Mme Martin-Béguery Isabelle Secrétaire départementale
30 impasse les abeilles 84330 CAROMB
Mobile : 06 88 70 19 38 courriel : s2-84@snepfsu.net

A Carpentras, le 13/11/2018

A l'attention de Mr Rhéty Alain IPR-EPS

Monsieur Rhéty,

Le SNEP/FSU 84 a engagé une réflexion sur les investissements et rénovations nécessaires des équipements sportifs dans notre département.

Suite à une enquête réalisée l'année dernière et remplie à 97% par les collègues des établissements, il apparait que :

- ¼ des élèves n'ont pas accès à la piscine (1 français sur 7 ne sait pas nager). Il est nécessaire de prévoir la construction d'au moins 2 piscines dans notre département sur des espaces géographiques à discuter. Dans l'attente de décisions, des transports sont nécessaires pour véhiculer les élèves vers les piscines actuelles afin que tous et toutes puissent apprendre à nager.
- Plus de la moitié des installations sportives sont vieillissantes et ont besoin de rénovation (hors d'aire-hors d'eau –insalubrité)
- Les établissements de la ville d'Avignon n'ont pas la place de travailler dans de bonnes conditions selon les mandats du SNEP (1 professeur-1 salle- 1 classe). Les problèmes ne situent pas qu'à Avignon, des établissements ruraux ont également trop peu d'installations.
- Des transports vers des installations éloignées diminuent considérablement le temps de pratique de nos élèves.

Ces constats méritent des réponses et un engagement fort de la part des partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, Municipalités et des membres de l'Education Nationale dont vous faites partie.

C'est pour cela que nous souhaitons vivement proposer, au conseil départemental, la mise en place d'un groupe de travail, qui pourrait se réunir 2 fois par an et travailler sur les thèmes exposés plus haut, composé de :

1. Des élus du Conseil départemental responsables des collèges et des équipements sportifs
2. Un ou des Inspecteurs pédagogique ou Chargés de mission soutenant notre démarche
3. Un représentant du DASEN connaissant les obligations scolaires.
4. Des techniciens du conseil départemental (architectes ou apparentés)
5. Des membres du Bureau du SNEP Vaucluse

Ce travail pourra également se faire au conseil régional.

Espérant que notre courrier saura trouver un écho favorable de la part de l'inspection pédagogique régionale et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer monsieur Rhéty nos sincères salutations.